



## **PREAVIS MUNICIPAL N° 1 / 2018**

### **Réfection du Chemin de Renolly et remplacement de la conduite d'eau sous pression**

---

Au Conseil communal de Lavigny,

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

#### **1. Etat de la situation**

L'idée de procéder à la réfection du Chemin de Renolly date de plusieurs années voir de décennies. A chaque fois repoussé par décision de priorité, d'économie et encore dernièrement pour travaux sur les parcelles riveraines.

Le tronçon faisant partie du présent préavis débute au carrefour avec la Route d'Etoy et se termine vers l'entrée du domaine des Remans et du manège.

La chaussée actuelle est dans un très mauvais état. On dénombre déjà passablement de nids de poule, de fissures et de secteurs faïencés.

La conduite d'eau sous pression (ESP), en fonte de diamètre 125mm., est sous dimensionnée pour la défense incendie.

Pour l'éclairage public (EP), seules deux lanternes positionnées sur des toits de bâtiments privés éclairent trop peu ce tronçon. A noter que l'un de ces bâtiments, un rural, est en cours de rénovation avec la création d'appartements.

#### **2. Bien-fondé de la démarche**

Sans réfection, le Chemin de Renolly va se dégrader rapidement et sera bientôt dans un état de délabrement le rendant peu à peu impraticable.

Les travaux de construction et de rénovation des bâtiments de l'Institution de Lavigny arrivent à leurs termes, la Municipalité souhaite réaliser les travaux de réfection de la chaussée avec une légère amélioration de l'éclairage public ainsi que du remplacement de la conduite d'eau sous pression durant cet été.

### 3. Nature des travaux

Les travaux suivants sont prévus dans le projet :

- Remplacement de la conduite d'eau sous pression avec un PE Ø180/158.6mm.
- Mise en place des trois mâts d'éclairage public avec ampoules en LED, dont l'intensité sera diminuée de 50% entre 23h et 6h.
- Réfection totale du chemin avec fondation, couche de base et couche de roulement. Une modification du dévers avec une cunette centrale permettra d'une part de ne plus diriger les eaux de surface contre les façades des bâtiments et, d'autre part de modérer le trafic afin d'éviter des vitesses excessives de véhicules.
- De profiter également de refaire la surface de la petite place de parking.

### 4. Coûts des travaux

Le coût des travaux TTC a été estimé avec des soumissions rentrées, des honoraires ainsi qu'une réserve pour imprévus.

Ce qui donne les coûts suivants :

- Remplacement de la conduite d'eau sous pression	150'000. --
- Remplacement de l'éclairage public	20'000. --
- Réfection totale de la chaussée	<u>290'000. --</u>
<b>Montant total des travaux</b>	<b>460'000. --</b>

### 5. Financement

Le financement sera le suivant :

- Subvention ECA pour la conduite d'ESP (estimation)	18'000. --
- Restitution par l'intermédiaire de la péréquation (estimation)	175'000. --
- Solde à financer	<u>267'000. --</u>
<b>Montant total du financement</b>	<b>460'000. --</b>

Le montant du financement peut être pris sur la trésorerie courante de la commune ou par un emprunt.

### 6. Amortissement

L'amortissement sera effectué de la sorte :

- ESP : prélèvement sur fond de réserve	150'000. --
- Route : pris sur le budget par augmentation du poste budgétaire 430.314.0 de la comptabilité communale	290'000. --
- EP : pris sur le budget par augmentation du poste budgétaire 430.314.1 de la comptabilité communale	<u>20'000. --</u>
<b>Montant total de l'amortissement</b>	<b>460'000. --</b>

## 7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Lavigny vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- Vu le préavis municipal No 1/2018,
- Ouï les rapports des commissions désignées pour étudier cette affaire,
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

**de bien vouloir autoriser la Municipalité à :**

- **entreprendre les travaux précités pour la réfection du Chemin de Renolly pour un montant de CHF 460'000. -- ,**
- **d'augmenter le poste budgétaire 430.314.0 de l'exercice 2018 de CHF 290'000. -- ,**
- **d'augmenter le poste budgétaire 430.314.1 de l'exercice 2018 de CHF 20'000. --.**
- **de financer ces travaux par la trésorerie courante ou par un emprunt d'un montant maximum de CHF 300'000. -- auprès d'un institut financier suisse.**

Incidence sur le compte de fonctionnement (après subventions) : charges augmentées de CHF 135'000. -- sur le résultat du budget.

Nous vous remercions de la prise en considération de ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

*Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 5 mars 2018.*

La Municipalité